

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Elimination et la Valorisation des DEchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exécutif	Présents
22	22	12

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 24 septembre à 11H30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. LOEUILLEUX), Corinne NOËL, Messieurs Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Guillaume LOEUILLEUX (suppléé par Mme. FONTAINE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

F4-09-2025 : EXPLOITATION DES DECHETERIES - PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE - ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, via une correspondance du 9 juillet dernier, Madame la sous-préfète de Calais a été alertée de la situation critique rencontrée sur la déchèterie de Calais Monod en raison des nombreuses intrusions de personnes exilées se produisant depuis plusieurs mois sur cet équipement.

La fréquence de ces intrusions (devenue journalière), durant les heures d'ouverture de la déchèterie, s'est fortement accentuée durant le premier semestre de l'année 2025 et les relations entre usagers, agents du SEVADEC et exilés se sont avérées être de plus en plus compliquées et risquées.

Les employés du SEVADEC, ne pouvant plus exercer de manière normale leurs missions de service public, ont exercé leur droit de retrait en date du 28 juillet dernier.

Monsieur le Président du SEVADEC a alors pris la décision de fermer la déchèterie de Calais Monod pour une durée indéterminée et jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif qui rassurerait l'ensemble des protagonistes soit mis en place.

Madame la sous-préfète nous a affirmé que ce sujet faisait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de l'Etat et a soulevé d'éventuelles pistes d'amélioration en termes de sécurisation :

- extension du dispositif de vidéosurveillance à l'intérieur du site et en périphérie en lien avec la ville de Calais,
- vérification du bon état des clôtures et réparation des clôtures dégradées,
- entretien de la végétation aux abords des clôtures,
- installation d'un système d'alarme et de détection,
- emploi d'agents cynophiles par le SEVADEC,
- réalisation de patrouilles dynamiques...

Concernant le dernier point, Madame la sous-préfète a demandé aux effectifs de la sécurité publique et de la Police Aux Frontières de renforcer leur présence à proximité du site et de procéder à des interpellations si nécessaire.

Quant à l'état des clôtures, celles-ci sont inspectées de manière quotidienne par le service maintenance du SEVADEC qui procède à leur remplacement ou réparation en cas de besoin.

Le recours à deux agents cynophiles (uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchèterie) a été estimé à environ 17 000,00 € par mois et représente donc une dépense non négligeable.

De nombreux échanges ont eu lieu entre Madame la sous-préfète, Madame la Présidente de Grand Calais Terres & Mers, Monsieur le Président du SEVADEC, Monsieur le Commissaire central ainsi que leurs services respectifs afin d'étudier les conditions de réouverture de la déchèterie ainsi que de la prise en charge financière des prestations de surveillance et de sécurité du site.

Madame la Présidente de Grand Calais Terres & Mers a indiqué, au cours d'une réunion du 4 septembre 2025, que la Communauté d'Agglomération était disposée à assumer les dépenses relatives au recours aux agents cynophiles.

Par conséquent et suite à la réouverture de l'installation qui devrait intervenir le 15 septembre prochain, le SEVADEC émettra, à compter du 15 septembre et chaque mois, deux titres de recette à l'attention de Grand Calais Terres & Mers dans les conditions suivantes :

- un premier titre relatif à la participation à l'habitant pour l'exploitation des déchèteries à hauteur de 20,90 H.T. par habitant/an conformément à la délibération F6-12-2024 du 9 décembre 2024,
- un second titre à un tarif de 0,17 € H.T. par mois et par habitant jusqu'à l'arrêt de la prestation des agents cynophiles ou, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2025.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 septembre 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le dispositif de participation financière complémentaire de Grand Calais Terres & Mers concernant l'exploitation des déchèteries pour l'année 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à émettre les opérations comptables à fréquence mensuelle.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

